ESTIMATES

Indian Residential Schools Resolution Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-113
ISBN 0-660-62555-5

105-00986/

Indian Residential Schools
Resolution Canada

Report on Plans and Priorities 2004-2005

The Honourable A. Anne McLellan

Deputy Prime Minister and
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

Table of Contents

Section 1 Minister's Message and Management Representation Statement 3

1.1 Minister's Message 3

1.2 Management Representation Statement 5

Section 2 Raison d'être 6

Section 3 Planning Overview 8

Section 4 Plans and Priorities by Strategic Outcome 10

4.1 Strategic Outcome 10

4.2 Plans and Priorities 10

Section 5 Organization 14

5.1 Organizational Structure 14

5.2 Accountability 15

5.3 Departmental Planned Spending 16

Section 6 Annexes 17

6.1 Summary of Transfer Payments 17

6.2 Foundation 18

6.3 Major Programs 19

6.4 Net Cost of Program for the Estimates Year 20

6.5 Horizontal Issues 21

Section 7 Contact Us 22

Section 1 Minister's Message and Management Representation Statement

1.1 Minister's Message

Indian Residential Schools Resolution Canada has made significant strides in addressing the legacy of the Indian residential school system and meeting the needs of 12,000 former students seeking compensation for abuses they suffered at these schools. To date, there have been over a thousand cases settled out of court and seventeen (17) court judgements. Over the past year, we refined the details of a National Resolution Framework and have begun the first steps in its implementation. We are hoping that, with the additional option of Alternative Dispute Resolution (ADR), the majority of claims could be resolved in seven years. Our goal is to seek compassionate solutions and avenues for resolution, and to remove the barriers to healing and reconciliation.

On November 6th, 2003, we introduced the long-awaited key element of our National Resolution Framework: a new, fair and supportive ADR process. It is a further option for former students of Indian residential schools who seek compensation for physical and sexual abuse they suffered as children. ADR will ensure that outstanding claims will be settled in a timely and effective manner.

The process is also fair and respectful of individual claimants' needs. Compensation available through the ADR process is equivalent to amounts paid in provincial and territorial courts. Hearings are private and confidential, and heard by an independent adjudicator. Mental health supports will be quickly available when needed.

The design and crucial details of the ADR process are the result of an ongoing and unique partnership with a Working Caucus group of 12 aboriginal volunteers. Each Caucus member had personal or professional experience in dealing with the impacts of the residential school system on individuals, families and communities. These members worked with lawyers acting for former students, churches, and other government departments to perfect the process. Through faith, commitment and hard work they contributed to the development of this new ADR process that ultimately reflects a renewed understanding.

To select the Chief Adjudicator, the selection panel consisted of four equal participants: the Government of Canada; former students; lawyers representing former students; and the churches. The selection panel for the thirty-eight Adjudicators was composed of the original selection panel members plus the Chief Adjudicator, with oversight by Consulting and Audit Canada.

Indian Residential Schools Resolution Canada also successfully finalized negotiations with the Anglican and Presbyterian Churches in Canada on the apportionment of their shared liability relating to the administration of the schools. Both the Anglican and Presbyterian Churches in Canada are fully committed to the ADR process, and former students will receive 100 per cent of any agreed-upon compensation for schools jointly

administered with these churches either as part of ADR or through litigation. The Government has also established a strong cooperative relationship with the United Church of Canada. Roman Catholic institutions are currently without formal agreements. My Department is fully committed to continuing negotiations with Roman Catholic entities.

The February 2, 2004 Speech from the Throne began with a statement that "…human dignity and respect for others and a realistic awareness of our past….help us to move forward to express our true values." The residential school system is a part of that past, and the ADR process within the National Resolution Framework is a commitment to the Aboriginal community, based on that respect.

My Department will continue to work with former students, Aboriginal leaders and church officials to ensure the smooth implementation of the ADR process, and to support extensive outreach initiatives intended to reach every member of the Aboriginal community, whether on- or off-reserve. We must be certain that they are fully informed about the program and the supports it can offer to participants. I am confident that, when our message has been heard and the first claims have been successfully resolved through the process, we will see increasing numbers of individuals choosing this process.

In addition to these direct outreach efforts, my Department will continue ongoing liaison with both the non-governmental community and other Departments to support the associated mental health supports and commemoration programs, as well as other initiatives that promote healing and reconciliation, and assist former students to bring closure to their experience.

I am confident that these initiatives provide a solid basis for Departmental efforts to address the legacy of Indian residential schools in the coming years.

1.2 Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP) for Indian Residential Schools Resolution Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Mario Dion

Deputy Minister

04.02.27

Date

Section 2 Raison d'être

Indian Residential Schools Resolution Canada was created to resolve claims and to address issues arising from the legacy of Indian residential schools.

Residential schools were boarding schools for Aboriginal children between the ages of 5 and 16 years old that operated throughout Canada for over a century.

The earliest residential schools predated Confederation and were run by church missionaries. The Government of Canada began to play a role in the development and administration of this system as early as 1874, as part of its federal responsibilities under the *Indian Act* to provide education to Status Indians.

Over 130 residential schools operated over time throughout Canada. The schools were located in every province and territory except Newfoundland, New Brunswick and Prince Edward Island. The Government of Canada operated nearly every school as a "joint venture" with various church organizations. Most schools had ceased to operate by the mid-1970s, and the last federally-run residential school in Canada closed in Saskatchewan in 1996.

The Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP) was created in 1991 to improve relationships between Aboriginal and non-Aboriginal people in Canada. Its Report, released in November, 1996, was the first comprehensive study to identify the impacts that residential schools had and continue to have, on Aboriginal Peoples.

In January 1998, the Government of Canada issued its response to the RCAP Report: *Gathering Strength - Canada's Aboriginal Action Plan*. The Plan included a four-point strategy for addressing residential schools issues that are paramount to Indian Residential Schools Resolution Canada's ongoing priorities: apology; healing; litigation strategies; and dispute resolution.

Apology: The Government of Canada delivered a *Statement of Reconciliation* to all Aboriginal peoples that included an apology to those who had experienced sexual and physical abuse while attending a residential school.

In particular, it mentioned that the Canadian government regretted the treatment of Aboriginal People:

"As a country, we are burdened by past actions that resulted in weakening the identity of Aboriginal Peoples, suppressing their languages and cultures, and outlawing spiritual practices."

Healing: The Government granted $350 million to the Aboriginal Healing Foundation – an organization set up at arms-length from the government to provide funding for community-based healing projects.

Litigation: When claims proceed to court, Government lawyers, working on behalf of Indian Residential Schools Resolution Canada, represent the interests of the Crown and contribute to the management of the Government's response to the litigation. Whenever possible, we are working to move as many cases as possible away from the courts and into faster, more compassionate processes for individuals.

Dispute Resolution: In 1999, the Government sponsored ten Exploratory Dialogues across Canada that provided former students, government officials, and church representatives the opportunity to sit down together and develop solutions to residential schools issues. This marked the first time the three parties were able to sit together and constructively discuss these issues. In response to the dialogues, the Government established a number of alternative dispute resolution pilot projects. At present, eight alternative dispute resolution pilot projects are underway across the country.

In recognition of the importance of the residential school issue, the Department of Indian Residential Schools Resolution was created on June 4, 2001 to centralize resources that are focused on resolving residential school claims and addressing the legacy associated with the schools.

Section 3 Planning Overview

Indian Residential Schools Resolution Canada is largely funded through operating expenditures and a claims settlement envelope. Due to a significant increase in claims relating to Indian residential schools, and the inability of existing approaches to adequately address the range of issues raised by former students, on December 20th, 2002 the Department announced that current dispute resolution practices would be incorporated into a new, more comprehensive National Resolution Framework in 2003-2004. The Framework, that now includes a Dispute Resolution option, was fully implemented on November 6th, 2003. This initiative is the product of six years of extensive consultations and experience, and is expected to expedite claims so that most claims will be addressed within seven years, rather than the earlier fifty year estimate. The Framework has also expanded the Department's capacity to address the legacy of the residential schools, and to reinforce healing and reconciliation with the Aboriginal community through consultation and commemoration initiatives.

The Resolution Framework continues to reflect efforts by the Government of Canada to create a culture of resolution, and is consistent with several themes identified in the recent 2004 Speech from the Throne: support for Aboriginal people both on- and off-reserve; a commitment to social justice; health supports; and recognition of the critical link between economic and social policy necessary for building healthy communities that is now the "social economy". The expeditious resolution of claims relating to Indian residential schools supports Aboriginal community members as they move together towards reconciliation and healing, and strengthens Canada's social foundations.

Indian Residential Schools Resolution Canada will continue to implement the National Resolution Framework programs, particularly its new ADR component, and will:

- Engage, under the general theme of "Healing and Reconciliation", Aboriginal people and other Canadians in creating initiatives which commemorate those who attended these schools, and exploring the history of this system in ways that best support healing and reconciliation.

- Continue to consult with members of the Aboriginal community to ensure that our programs continue to be respectful and culturally appropriate, and enable ongoing healing and reconciliation.

- Carry out extensive outreach initiatives that support the new ADR process by reaching every member of the Aboriginal community, whether urban or rural, to ensure they are fully informed about the process and associated supports that are available to participants.

- Continue to work with former students, Aboriginal organizations, churches and other departments to move residential school claims out of the courts and into the ADR process that resolves claims in a fair, safe and timely manner.

- Continue to discuss our shared liability for compensation of victims of sexual and physical abuse with representatives of the United Church and Roman Catholic Church institutions, with the intent of reaching agreements similar to those achieved with the Anglican and Presbyterian churches in 2002, and subsequently ratified by the churches in 2003.

- Continue to pay 70 per cent of agreed-upon compensation to victims with validated claims of recognized causes of action in instances where both the federal government and a church organization shared responsibility for a school. This initiative ensures that claimants' needs and interests are not set aside in instances where the federal government has not yet reached an agreement with a church on the issue of compensation apportionment.

- Continue to compensate individuals fully (100 per cent) for claims in which the Government believes it is solely responsible in law for the claimant's loss.

- Accept that, in some cases, claimants will still choose the option of litigation.

- Build towards a future where litigation associated with these schools has been resolved and replaced by local, regional and national programs and partnerships.

Section 4 Plans and Priorities by Strategic Outcome

4.1 Strategic Outcome

The management and resolution of claims that address the legacy of the Indian residential schools system.

Resources: *$99.8 million*

4.2 Plans and Priorities

1. Resolving all outstanding claims as expeditiously, humanely and compassionately as possible.

Resources: *$96.7 million*

To this end, the Department plans to:

Encourage claimants to opt for the less adversarial, out-of-court environment for settling claims that is the new ADR process. Claimants will be able to expedite the resolution of their claims in a compassionate, respectful, and equitable manner.

Engage stakeholders in the development of an evaluation framework to be ready in the autumn of 2005.

The Department also plans to continue to:

Maintain the option of litigation and out-of-court settlements to settle claims for those individuals who cannot participate in the new process.

For Canadians, this will result in:

- Improved relationships and understanding between Aboriginal and non-Aboriginal people in Canada;
- Stronger working relationships and partnerships with Aboriginal people and organizations that reflect their common values;
- Reconciliation with the Aboriginal community; and
- Former claimants able to fully reintegrate into the economic and social life of their communities.

Our planned results are:

- More effective and efficient resolution of disputes based on mutual respect;

- A more compassionate process for claimants, from first contact with a potential claimant, right through to a commemoration event;
- Significantly greater numbers of claimants proceeding through the ADR process;
- Decreased time to resolve claims;
- Reduced administrative and legal costs for the Government;
- Improved claims administration through better control, monitoring, evaluation, and reporting; and
- Transparent and relevant expenditure management and accountability.

1.1 Give priority to claimants who are elderly and ill.

Resources: included in resources allocated to Priority 1

To this end, the Department plans to:

Further facilitate the settlement process through the National Resolution Framework by allowing the Department to ensure that cases involving ill and elderly claimants are dealt with on a priority basis in order to bring closure to their claims in a more timely and satisfactory fashion.

For Canadians, this will result in:

- Improved relationships and understanding between Aboriginal and non-Aboriginal people that is based on mutual respect and that will provide a solid basis for subsequent new partnerships;
- Increased self-sufficiency within Aboriginal communities; and
- Reconciliation with Aboriginal communities, where elders are highly respected.

Our planned results are:

- Increased numbers of out-of-court settlements;
- The identification and expeditious resolution of all claims made by the elderly or those in ill health; and
- Improved relationships and partnerships with Aboriginal communities that will provide the basis for future reconciliation and healing initiatives such as those available under the Framework's commemoration program.

2. **Maintaining and building collaborative working relations with Aboriginal organizations and their communities that address the Indian residential schools legacy and encourage healing and reconciliation.**

Resources: *$2.7 million*

To this end, the Department plans to continue to:

Liaise with former students, Aboriginal and church representatives, and other federal departments and provincial governments, and to support initiatives such as mental health supports, informal healing and reconciliation programs, and commemorative activities that are related to the impact and legacy of abuse that occurred at Indian residential schools.

Outreach initiatives are a critical underpinning to the new ADR component of the National Resolution Framework. The Department will make every effort to ensure that every member of the Aboriginal community, whether on- or off-reserve has the opportunity to understand the new process, and how it will affect them directly. Over this year, Departmental representatives will be visiting communities, holding town-hall meetings, seeking to raise awareness of the program that was developed after much consultation with survivor groups, counsel and church representatives.

The Department also plans to continue to contribute to the education of Canadians about the history and intergenerational impact of Indian residential schools through broad outreach initiatives and joint initiatives with Aboriginal organizations such as the Aboriginal Healing Foundation and the Legacy of Hope Foundation (see also discussion in *Section 6.2 – Foundation*).

For Canadians, this will result in:

- Improved relationships and better understanding between Aboriginal and non-Aboriginal people in Canada based on a common respect;
- Increased awareness of Aboriginal issues;
- Increased sensitivity to the Indian residential schools impact, as well as broader Aboriginal issues;
- Stronger working relationships with Aboriginal people and organizations; and
- The cycle of abuse passed on from generation to generation finally being broken.

Our planned results are:

- Public commemorative ceremonies or activities, such as the project *Where are the Children? Healing the Legacy of Residential Schools*, that are jointly sponsored with Aboriginal organizations;

- In the medium term, the creation of a positive environment where hope for the future by Aboriginal people is restored and the legacy of abuse passed from generation to generation is finally broken;
- Increased numbers of claimants wishing to settle out of court; and
- In the longer term, new communities, and the evolution of regional and national partnerships, that will lead to reduced violence and addiction and decreased need for existing health support programs.

3. Negotiating with remaining church institutions to determine the shared cost of compensation.

Resources: *$0.4 million*

To this end, the Department plans to continue to:

Seek agreements with representatives of the United and Roman Catholic Churches, similar to those ratified with the Anglican and Presbyterian Churches in 2003, that address our shared liability for the compensation of victims of sexual and physical abuse.

For Canadians, this will result in:

- Reconciliation between governments, churches, and Aboriginal communities;
- Reconciliation within church communities in Canada;
- Improved relationships and understanding between Aboriginal and non-Aboriginal people in Canada; and
- Stronger Canadian communities, enriched by new partnerships.

Our planned results are:

- Increased numbers of claimants with valid claims receiving out-of-court settlements that are 100% of agreed-upon compensation;
- Visible and ethical lines of responsibility;
- Clear understanding by Canadians that the Government of Canada is committed to the continued financial integrity of the churches;
- Increased participation by Canadian churches who have signed agreements in the healing and reconciliation of survivors;
- Elimination of further administrative and legal costs involved in negotiating these agreements; and
- Optimum utilization of resources available for the resolution process to expedite the resolution of claims and promote reconciliation and healing.

Section 5 Organization

5.1 Organizational Structure

The Honourable Anne McLellan, Deputy Prime Minister, is the Minister responsible for Indian Residential Schools Resolution Canada and also Minister responsible for Public Safety and Emergency Preparedness.

The proposed organizational chart below indicates the senior level of authorities within the Department and identifies their respective sector of responsibilities. The Department is currently reviewing the structure of the organization. The aim of this review is to ensure that the organization and accountability relationships are structured in a way that enables the Department to deliver on its plans in the most efficient and effective manner.

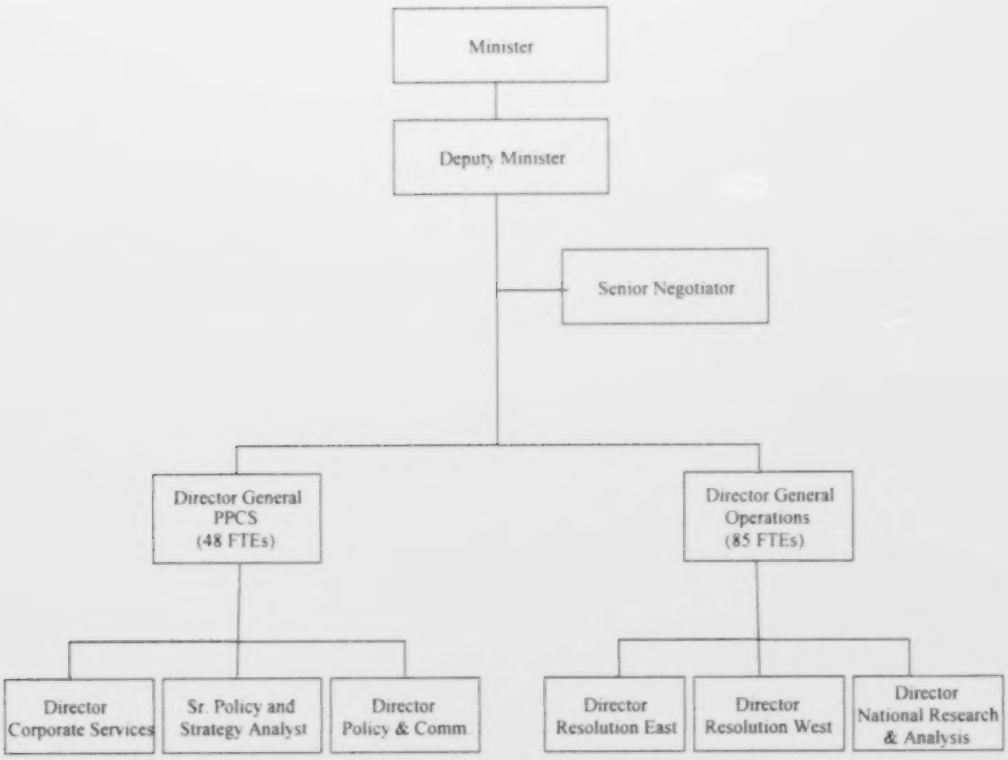

5.2 Accountability

The Minister is supported by a Deputy Minister who is the Department's Executive Director and Deputy Head. The Deputy Minister is accountable for the overall management of the Department, strategic policy direction, and the provision of executive support to the Minister. By virtue of his position, the Deputy Minister is also the Chief Federal Negotiator for the federal government on all matters relating to settlements of claims concerning Indian residential schools.

In the current structure, the Deputy Minister is supported by the Senior Negotiator and two Directors General. The Senior Negotiator advises the Deputy Minister on issues relating to negotiations, including those with the church organizations regarding the apportionment of liability.

The Director General, Operations, is accountable for the management of operations relating to the National Dispute Resolution process, and ensures claims are administered and resolved in accordance with established program authorities, processes and the approved compensation structure.

The Director General, Policy, Planning and Corporate Services (PPCS) is accountable for overall strategic planning, litigation planning and policy development for the Department, as well as communications and corporate administration services that ensure human resources, finance, contracting, and information technology systems are delivered in accordance with established program authorities and processes. The Director General, PPCS also has responsibility for the commemoration component of the National Resolution Framework, and is responsible for the monitoring and review of the Mental Health Support Program delivered by Health Canada.

5.3 Departmental Planned Spending

The following table shows the Department's total forecast spending for 2003-04 and planned spending for 2004-05 to 2006-07.

($ millions)	Forecast Spending 2003–2004*	**Planned Spending 2004–2005**	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Budgetary Main Estimates	56.6	**99.8**	-	-
Non-Budgetary Main Estimates	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	56.6	**99.8**	-	-
Adjustments to Planned Spending**	32.3	-	121.1	153.5
Net Planned Spending	88.9	**99.8**	121.1	153.5
Less: Non-Respendable revenue	-	-	-	-
Plus: Costs of services received without charge	1.5	**8.4**	8.8	8.6
Net cost of Program	90.4	**108.2**	129.9	162.1
Full-Time Equivalents	99	**135**	155	175

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments reflect approvals not included in the Main Estimates (e.g., Supplementary Estimates and Budget initiative to implement the National Resolution Framework).

Planned spending is expected to increase over the planning period as a result of the operational requirements necessary to support the newly implemented comprehensive alternative dispute resolution component of the National Resolution Framework and the maturation of the existing litigation caseload. These resources will be used to support the Department's commitment to ensuring timely and effective resolution of outstanding claims.

In order to support the Department's commitment to ensure resources are available to provide compensation to victims with validated claims, the Department has set aside $20 million in a special purpose allotment. These funds, set aside annually, are used only for the provision of compensation and for the payment of legal costs incidental to the resolution of a claim.

Section 6 Annexes

6.1 Summary of Transfer Payments

The following table summarizes the Department's transfer payments.

($ millions)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Contributions	1.8	**3.0**	3.0	3.0
Total Contributions	1.8	**3.0**	3.0	3.0

The Department anticipates using its contribution resources for the following purposes:

1. Group dispute resolution – These contributions are made to groups of Indian residential school survivors and are used to provide a process by which individuals with common claim elements, and a desire to resolve their claim in a group setting, can proceed through the dispute resolution process.

2. Policy and Consultation – These contributions are made to eligible Aboriginal and non-Aboriginal organizations, institutions and individuals for the purpose of obtaining diverse viewpoints and advice on a range of Indian residential schools issues, including the design and development of policies and programs within the National Resolution Framework.

3. Commemoration – These contributions are made to groups of individuals for the purpose of conducting activities or events that address their Indian residential schools experience or that commemorate the successful resolution of disputes arising from the Indian residential schools system.

6.2 Foundation

The Legacy of Hope Foundation

The Department has committed $0.3 million to the *Legacy of Hope Foundation* (LHF) for 2004-05 as a contribution for Policy & Consultation. The LHF is an Aboriginal-operated, not-for-profit organization that is independent of government.

The LHF will use the monies received to develop and promote exhibits and host events that honour and commemorate, at a national level, Indian residential school survivors from all Aboriginal groups. The LHF also seeks to strengthen survivors and celebrate the healing that has taken place.

The foundation provides the Department with quarterly reports on the progress of activities and an annual audited financial report.

6.3 Major Programs

Paying compensation to victims with validated claims of sexual and physical abuse at Indian residential schools is an obligation of the Government of Canada. The Department uses the new comprehensive *National Resolution Framework* to deliver its main priority of resolving these claims as expeditiously, humanely and compassionately as possible. It demonstrates the federal government's continuing commitment to social justice.

The Alternate Dispute Resolution (ADR) process is an option available to claimants. It offers a timely and less adversarial way to resolve claims of physical abuse, sexual abuse and wrongful confinement suffered at Indian residential schools. It was designed to ensure that all claims are verified through a less confrontational process, and provides mental health support services such as counseling, and commemorative initiatives that celebrate the successful resolution of claims, as well as reconciliation and healing.

A detailed discussion of the mental health supports component of the ADR is presented in *Annex 6.5 Horizontal Issues*. A detailed description of the commemoration component of the Framework is presented in *Annex 6.1 Summary of Transfer Payments*

It is anticipated that the ADR process should have the capacity to resolve most claims within seven years. The estimated annual cost to run the program is made up of a variety of factors: total estimated costs are $1,619 million over seven years, of which $954.2 million is allocated to settlements.

For further information on the new Alternative Dispute Resolution process, visit our website at <http://www.irsr-rqpi.gc.ca/english/dispute_resolution.html>.

6.4 Net Cost of Program for the Estimates Year

The following table shows the net cost of operating the Department for 2004-2005. It details the cost of services received without charge from other government departments.

($ millions)	
Net Planned Spending	99.8
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	3.7
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	2.3
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	2.4
2004-05 Total Cost of Program	108.2
Less: Non-respendable Revenue	-
2004–2005 Net Cost of Program	**108.2**

6.5 Horizontal Issues

The National Resolution Framework includes a mental health supports component designed to address the needs of claimants and their families engaged in the settlement process.

The rationale for the Mental Health Supports Program (MHSP) is to provide a safe and effective resolution process and to promote healing. The goal of the MHSP is to ensure that residential schools claimants who are resolving their claim against Canada have access to an appropriate level of mental health counseling and emotional support services that will allow them to safely address mental health issues related to the disclosure of childhood abuse and the impact of those experiences.

The MHSP is a product of the partnering efforts of the Department and Health Canada and will offer claimants three types of supports: a 24-hour crisis line; resolution health support services; and counseling sessions.

The Department is accountable for the management and operation of the crisis line. Planned spending related to this support service is included in the $2.7 million of resources allocated to *Priority 2* in *Section 4.2 - Plans and Priorities* for 2004-05.

The mental health support services and counseling sessions that are integral to the ADR process are administered and funded by Health Canada experts. More than $34 million in spending related to these supports is planned over the next four years.

Section 7 Contact Us

Internet
http://www.irsr-rqpi.gc.ca

For information about the National Resolution Framework:

Telephone: 1-800-816-7293

For general inquiries:

Residents of British Columbia, Alberta and the North:

Telephone: (604) 775-6400

Mailing address: 1138 Melville Street
Suite 400
Vancouver, BC
V6E 4S3

Residents of Saskatchewan and East thereof:

Telephone: (613) 996-2686

Mailing address: 90 Sparks Street
Room 304
Ottawa, ON
K1A 0H4

BUDGET DES DÉPENSES

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-113
ISBN 0-660-62555-5

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

2004-2005
Rapport sur les plans et les priorités

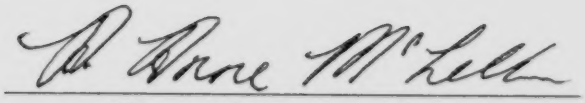

L'honorable A. Anne McLellan

Vice-première ministre et ministre de la
Sécurité publique et de la Protection civile

Table des matières

Section 1 Message du Ministre et Déclaration du ministère 4

1.1 Message du Ministre 4

1.2 Déclaration du ministère 5

Section 2 Raison d'être 6

Section 3 Aperçu 8

Section 4 Plans et priorités par objectif stratégique 10

4.1 Objectif stratégique 10

4.2 Plans et priorités 10

Section 5 Organisation 16

5.1 Structure organisationnelle 16

5.2 Reddition des comptes 17

5.3 Dépenses ministérielles prévues 18

Section 6 Annexes 20

6.1 Sommaire des paiements de transfert 20

6.2 Fondation 21

6.3 Principaux programmes 22

6.4 Coût net du Programme pour l'année budgétaire 23

6.5 Questions horizontales 24

Section 7 Pour communiquez avec nous 25

Section 1 Message du ministre et Déclaration du ministère

1.1 Message du ministre

La Résolution des questions des pensionnats indiens du Canada a réalisé des progrès considérables visant à soulager les séquelles laissées par les pensionnats indiens et répondre aux besoins des 12 000 anciens élèves qui recherchent une compensation pour les sévices subis dans ces pensionnats. A ce jour, nous sommes parvenus à plus de mille règlements hors cour et de 17 décisions judiciaires. Au cours de la dernière année, nous avons finalisé les détails d'un cadre de règlement et entamé sa mise en œuvre. Nous espérons que par l'entremise de ce processus, la plupart des réclamations seront traitées sur une période de sept ans. Notre objectif est de trouver des solutions humanitaires en terme de règlements et ainsi favoriser la guérison et à la réconciliation.

Le 6 novembre 2003, nous avons lancé un élément clé de notre cadre politique : le nouveau mode alternatif de règlement des conflits (MARC). Le MARC se veut équitable et propose des mesures de soutien. Il s'agit d'une autre option accessible par les anciens élèves des pensionnats indiens qui recherchent une compensation pour les sévices physiques et sexuels subis dans leur enfance. Par l'entremise du MARC, les réclamations seront réglées d'une manière opportune et efficace.

Le MARC se veut équitable et respectueux des besoins de chaque demandeur. La compensation offerte par le MARC est équivalente aux montants établis par les tribunaux provinciaux et territoriaux. Les audiences se tiendront en privé et demeureront confidentielles. Elles seront entendues par un décideur indépendant. Au besoin, des soutiens en matière de santé mentale seront offerts rapidement.

La conception de même que l'élaboration des éléments essentiels du MARC sont le résultat d'un partenariat unique avec un groupe de travail comprenant notamment 12 bénévoles autochtones. Chacun des participants apporte son expérience personnelle ou professionnelle des impacts des pensionnats sur les personnes, les familles et leurs communautés. Ces participants ont travaillé de concert avec des avocats représentant les anciens élèves, les églises et les ministères fédéraux afin d'améliorer le cadre et le MARC. Grâce à leur foi, leur engagement et leur travail acharné, ils ont contribué à la mise au point de ce nouveau MARC reflétant cet apport.

Afin de sélectionner l'adjudicateur en chef, le jury de sélection était composé de quatre groupes égaux : le gouvernement du Canada; les anciens élèves; les avocats représentant les anciens élèves; et les églises. Le jury de sélection des 38 adjudicateurs était composé de ces mêmes groupes auquel s'est joint le nouvel adjudicateur en chef, sous la supervision de Conseils et Vérification Canada.

La Résolution des questions des pensionnats indiens Canada a mené à terme les négociations avec les Églises anglicane et presbytérienne sur le partage de leurs responsabilités judiciaires et financières relatif à l'administration des pensionnats. Ces deux églises se sont engagées envers le processus du MARC assurant ainsi aux anciens élèves une compensation complète (100%), que

ce soit dans le cadre du MARC ou devant les tribunaux, dans le cas des pensionnats administrés conjointement avec ces dernières. Le gouvernement a également établi une excellente collaboration avec l'Église unie du Canada. Bien que nous n'ayons pas d'entente avec les entités catholiques, j'entends donc poursuivre nos efforts de négociations avec ces dernières.

Le 2 février 2004, le Discours du Trône débutait par une déclaration à l'effet que « … la dignité humaine et le respect des autres ainsi qu'une constatation réaliste de notre passé… » nous aide à avancer pour exprimer nos véritables valeurs. » Les pensionnats indiens font partie de ce passé, et le MARC constitue justement un engagement fondé sur le respect de la communauté autochtone.

Mon ministère continuera à travailler de concert avec les anciens élèves, les représentants autochtones et des églises afin d'assurer la mise en œuvre harmonieuse du MARC. Nous poursuivrons nos efforts de sensibilisation afin de renseigner les communautés autochtones, qu'ils soient ou non sur des réserves. Nous devons nous assurer que ces dernières sont bien informées des mesures de soutiens en place. J'ai confiance que lorsque notre message aura été entendu et que les premières demandes auront été résolues avec succès, un nombre croissant de personnes voudront se prévaloir du MARC.

En plus de ces efforts de sensibilisation, mon ministère poursuivra ses efforts de liaison avec les organisations non gouvernementales et les autres ministères appuyant nos programmes de soutien de la santé mentale et de commémoration, de même que des autres initiatives favorisant la guérison et la réconciliation des anciens élèves leur permettant de tourner cette page de notre histoire.

Tout cela constitue une bonne base qui nous aidera à confronter l'héritage des pensionnats au cours des prochaines années.

1.2 Déclaration du ministère

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2004–2005 concernant la Résolution des questions des pensionnats indiens du Canada.

Le présent document est conforme aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices de 2004-2005 pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités du ministère.
- Les renseignements sur les dépenses prévues contenus dans le présent document sont conformes aux directives énoncées dans le budget du Ministre des Finances et fournies par le SCT.
- Ces renseignements sont complets et exacts.
- Ils sont fondés sur des systèmes reconnus d'information et de gestion.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des autorités fournies.

le Sous-ministre

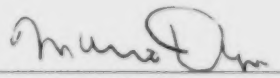

Mario Dion

04.02.27

Date

Section 2 Raison d'être

Le Programme de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada est conçu pour faciliter le règlement des demandes d'indemnisation et de confronter l'héritage des pensionnats indiens.

Les pensionnats indiens étaient des institutions d'enseignement dans lesquelles vivaient des étudiants autochtones de 5 à 16 ans. Ils furent en opération pendant plus d'un siècle.

La mise en place des premiers pensionnats précéda la Confédération. Ceux-ci étaient dirigés par des missionnaires. Afin de s'acquitter de ses obligations d'éducation découlant de la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement fédéral a commencé à jouer un rôle dans l'établissement et l'administration du réseau des pensionnats dès 1874.

Plus de 130 pensionnats ont été administrés par le gouvernement, au Canada, au fil des ans. Il y avait des écoles dans chaque province ou territoire à l'exception de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La nature de la relation dans la gestion des pensionnats établie entre le gouvernement du Canada et les organisations religieuses a été associée à une « entreprise conjointe ». La majorité de ces écoles ont fermé leurs portes au milieu des années 1970. Le dernier pensionnat administré par le gouvernement fédéral, situé en Saskatchewan, a fermé en 1996.

En 1991, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a été mise sur pied dans le but d'améliorer les relations entre Autochtones et non-Autochtones au Canada. Son rapport, publié en novembre 1996 a constitué la première étude à identifier les séquelles qu'ont eues et que continuent à avoir les pensionnats indiens.

En janvier 1998, le gouvernement du Canada a publié sa réponse au rapport de la CRPA. Celui-ci s'intitulait *Rassembler nos forces, Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ce plan d'action établissait une stratégie en quatre points touchant l'héritage des pensionnats. Cette stratégie est au centre des priorités de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, à savoir: excuses, guérison, stratégies de règlement des litiges et des méthodes alternatives de règlement des conflits.

Excuses : Le gouvernement du Canada a émis une *Déclaration de réconciliation* à l'intention de tous les peuples autochtones. Cette déclaration visait à présenter des excuses aux Autochtones qui ont été victimes de sévices physiques ou sexuels dans les pensionnats.

Plus précisément, cette déclaration affirme que le gouvernement fédéral regrette le traitement qui a été réservé aux Autochtones.

« En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. »

Guérison : Le gouvernement a consacré 350 millions de dollars à la Fondation autochtone de guérison, un organisme, sans lien avec le gouvernement, voué au financement de projets proposés de guérison par les communautés autochtones.

Recours aux tribunaux : Dans les cas où les demandes d'indemnisation donnent lieu à des poursuites, les avocats du gouvernement, oeuvrant au nom de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, représentent les intérêts de la Couronne. La priorité du gouvernement est de régler ces poursuites par des méthodes de règlement alternatifs des conflits, une procédure plus rapide et moins pénible pour les demandeurs.

Règlement des différends : Le gouvernement a parrainé la tenue de dix dialogues à travers le Canada entre les années 1998-1999. Cette initiative a permis aux anciens élèves, au gouvernement et aux représentants des Églises de se rencontrer et d'élaborer ensemble des solutions pour confronter l'héritage des pensionnats. C'était la première fois que les trois parties se réunissaient et discutaient de façon constructive de cet enjeu. À la suite des dialogues, le gouvernement a établi un certain nombre de projets de règlement extrajudiciaire des différends. Huit de ses projets sont toujours en opération.

En raison de l'importance de la question des pensionnats, la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada a été créé le 4 juin 2001 dans le but de centraliser les ressources destinées au règlement des demandes d'indemnisation des anciens élèves et de confronter les séquelles laissées par ces écoles.

Section 3 Aperçu

Le financement des activités du ministère s'appuie en grande partie sur des dépenses de fonctionnement et une enveloppe consacrée au règlement des demandes d'indemnisation. Compte tenu de la hausse considérable du nombre de demandes présentées, des carences au niveau des approches existantes, et devant faire face à de nombreuses questions soulevées par les anciens élèves, le Ministère a annoncé, le 20 décembre 2002, la mise en place au cours de 2003-2004 du cadre de règlement comportant un nouveau mode de règlement alternatif des conflits. Le cadre de règlement, et la nouvelle option de règlement qu'il comporte, a été mis en œuvre le 6 novembre 2003. Cette nouvelle initiative est le fruit de six (6) années d'efforts et de vastes consultations. Elle devrait permettre d'accélérer le traitement des demandes. Il est estimé que la plupart des demandes seront traitées à l'intérieur d'une période de sept (7) ans, au lieu de la période estimée de cinquante (50) ans, si ces causes procédaient devant les tribunaux. Ce cadre de règlement améliore également la capacité du Ministère de faire face à l'héritage laissé par les pensionnats et à favoriser la guérison et la réconciliation des collectivités autochtones au moyen d'initiatives de consultation et de commémoration.

Le cadre de règlement appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada en instaurant une culture de règlement et reflète plusieurs thèmes énoncés dans le discours du Trône de 2004 : dont l'emphase sur les autochtones situés dans les réserves et hors des réserves, l'engagement du gouvernement à l'égard de la justice sociale et de la santé des autochtones, et la reconnaissance des liens entre les politiques économiques et sociales nécessaires au développement de saines collectivités. L'accélération du règlement des demandes d'indemnisation permettra aux communautés Autochtones de progresser vers la guérison et la réconciliation tout en renforçant la cohésion sociale du Canada.

La Résolution des questions des pensionnats indiens Canada entend poursuivre la mise en œuvre du cadre de règlement et s'engage à :

- Inviter les Autochtones et les autres Canadiens à mettre sur pied des initiatives s'inscrivant sous le thème de la guérison et de la réconciliation afin de commémorer les séquelles soufferts dans les pensionnats et d'étudier l'héritage des pensionnats par des moyens qui faciliteront davantage la guérison et la réconciliation.

- Continuer à consulter des membres des collectivités autochtones afin de s'assurer que nos programmes sont toujours appropriés sur le plan culturel et favorise la guérison et la réconciliation.

- Entreprendre des initiatives qui soutiennent le nouveau processus de MARC en rejoignant chaque membre de la communauté autochtone, en milieu urbain ou rural, afin de s'assurer que tous sont pleinement informés du processus et des soutiens offerts aux participants.

- Travailler de concert avec les anciens élèves, les organisations autochtones, les Églises et les autres ministères afin de traiter

- Travailler de concert avec les anciens élèves, les organisations autochtones, les Églises et les autres ministères afin de traiter extrajudiciairement les demandes d'indemnisation liées aux pensionnats indiens tout en favorisant d'autres mécanismes de règlement des différends permettant de régler les demandes d'une manière juste, sûre et rapide.

- Poursuivre les négociations officielles avec les Église unie et catholique romaine concernant le partage des responsabilités pour l'indemnisation des victimes de sévices sexuels et physiques en vue de conclure des ententes similaires à celles des Églises presbytérienne et l'Église anglicane en 2002, ententes qui ont été ratifiées par ces Églises en 2003.

- Continuer à payer 70 % des indemnisations convenues aux victimes dont les demandes ont été reconnues comme valides dans les cas où le gouvernement fédéral et une organisation religieuse étaient en cause. Cette vise à assurer aux demandeurs 70 % de leurs indemnisations tandis que le gouvernement fédéral cherche à s'entendre avec une église quant à la répartition de l'indemnisation.

- Continuer à indemniser à 100 % les victimes pour lesquelles le gouvernement croit qu'il est le seul responsable, du dommage qui leur a été causé.

- Accepter que, dans certains cas, les demandeurs choisiront quand même d'entamer des procédures judiciaires.

- Parvenir à une étape où les causes relatives aux pensionnats seront réglées et remplacées par des programmes et des partenariats locaux, régionaux et nationaux.

Section 4 Plans priorités par objectif stratégique

4.1 Objectif stratégique

Gestion et résolution des demandes de compensation visant les séquelles des pensionnats indiens

Ressources : *99,8 millions de dollars*

4.2 Plans et priorités

1. **Résoudre toutes les demandes d'indemnisation le plus rapidement, le plus humainement et avec compassion.**

Ressources : *96,7 millions de dollars*

À cette fin, le Ministère a l'intention de continuer à :

Encourager les plaignants à opter pour des méthodes alternatives de règlement afin de régler les réclamations par l'entremise du MARC. Les plaignants pourront accélérer le règlement de leur réclamation d'une manière plus humaine, respectueuse et équitable.

Impliquer les intervenants dans le développement d'un cadre d'évaluation prévu pour l'automne de 2005.

Le ministère prévoit également continuer de :

Maintenir la capacité des demandeurs de recourir aux tribunaux ou de régler hors cours leurs réclamations lorsqu'ils ne veulent pas participer au MARC.

Pour les Canadiens, il en résultera :

- Une amélioration des relations et de la compréhension entre les Canadiens autochtones et non autochtones;
- Des relations et des partenariats plus solides avec les autochtones et les organisations autochtones qui reflètent nos valeurs communes;
- Une réconciliation avec les peuples autochtones;
- D'anciens demandeurs qui sont en mesure de pleinement participer à la vie économique et sociale de leurs collectivités et du pays.

Les résultats escomptés sont :

- Un règlement plus efficace et rapide des différends fondé sur le respect mutuel;
- Une procédure moins pénible pour les demandeurs du début jusqu'à la fin du processus par l'entremise des activités de commémoration;
- Un accroissement du nombre de participants au MARC;
- L'accélération du règlement des demandes d'indemnisation;
- Une diminution des coûts administratifs et juridiques pour le gouvernement;
- Une meilleure administration des demandes d'indemnisation grâce à de meilleurs mécanismes de contrôle, de surveillance et de reddition de comptes;
- Une gestion et une reddition des comptes plus transparente.

1.1 Donner la priorité aux aînés et aux personnes malades.

Ressources : comprises dans les ressources allouées sous la priorité numéro 1

À cette fin, le Ministère a l'intention de continuer à:

Faciliter l'accessibilité du MARC aux demandes d'indemnisation des personnes malades ou âgées en traitant ces dernières prioritairement. Afin de faciliter leur guérison.

Pour les Canadiens, il en résultera :

- Une amélioration des relations et d'une meilleure compréhension entre les Canadiens autochtones et non autochtones fondés sur le respect mutuel qui constituera une base solide aux nouveaux partenariats;
- Un accroissement de l'autonomie des communautés autochtones;
- Une réconciliation avec les peuples autochtones, où les aînés sont un élément clé de la culture.

Les résultats escomptés sont :

- Une hausse du nombre de règlements hors cour;
- Le traitement et le règlement rapide de toutes les demandes d'indemnisation présentées par des personnes âgées ou dont la santé est précaire;
- Une amélioration des relations et des partenariats avec les collectivités autochtones qui servira de base aux futures initiatives de guérison et de réconciliation, comme par exemple le programme de commémoration.

2. **Maintenir et améliorer des relations avec les organisations autochtones et leurs collectivités dans le but de faire face à l'héritage des pensionnats indiens et ainsi favoriser la guérison et la réconciliation.**

Ressources : *2,7 millions de dollars*

À cette fin, le Ministère a l'intention de continuer à :

Maintenir des liens avec les anciens élèves, les Autochtones et les représentants des Églises ainsi qu'avec d'autres ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, et appuyer des initiatives de soutien à la santé mentale, des programmes informels de guérison et de réconciliation et des activités de commémoration liées à l'impact et à l'héritage résultant des abus qui ont été commis dans les pensionnats indiens.

Les initiatives de sensibilisation sont un élément essentiel du nouveau MARC du cadre de règlement national. Le ministère s'assurera que les communautés autochtones, sur et hors réserve, ont la possibilité d'être bien renseigné vis-à-vis le nouveau processus et de ses éléments. Au cours de cette année, des représentants du ministère visiteront les communautés et participeront à des assemblées afin de bien sensibiliser les participants au nouveau programme, établi après une vaste consultation auprès des anciens étudiants, de leurs avocats et des représentants des Églises.

Le Ministère s'efforcera également de sensibiliser les Canadiens sur l'histoire et les conséquences inter-générationnelles des pensionnats indiens par l'entremise d'activités conjointes avec des organisations autochtones telles que la *Legacy of Hope Foundation* (voir aussi la discussion à la *Section 6.2 – Fondation*).

Pour les Canadiens, il en résultera :

- Une amélioration des relations et une meilleure compréhension entre les Canadiens autochtones et non autochtones fondées sur le respect mutuel;
- Une meilleure connaissance des enjeux autochtones par les Canadiens;
- Une meilleure connaissance des séquelles laissées par les pensionnats indiens et des autres grands enjeux concernant les Autochtones;
- De meilleures relations avec les peuples et les organisations autochtones;
- Enfin, la rupture du cycle d'abus transmis de génération en génération.

Les résultats escomptés sont:

- La tenue de cérémonies ou d'activités commémoratives, telles que le projet *Que sont devenus les enfants?* et *Healing the Legacy of Residential Schools*, parrainées conjointement avec des organisations autochtones;
- À moyen terme, la création d'un meilleur environnement où les Autochtones pourront reprendre espoir dans l'avenir et ou le cycle d'abus transmis d'une génération à l'autre sera brisé;
- Une hausse du nombre de demandes d'indemnisation réglées hors cour;
- À plus long terme, l'émergence de nouvelles collectivités et l'évolution des partenariats régionaux et nationaux qui se traduiront par une diminution des pressions sur les programmes de santé, une réduction de la violence et de la consommation abusive d'alcools et d'autres drogues.

3. **Négocier avec les Églises, non liées par une entente, le partage des coûts d'indemnisation.**

Ressources : *0,4 million de dollars*

À cette fin, le Ministère a l'intention de continuer à :

Tenter de conclure des ententes avec les représentants de l'Église unie et de l'Église catholique romaine, similaires à celles qui l'ont été avec l'Église anglicane et l'Église presbytérienne en 2003, en vue du partage des responsabilités à l'égard de l'indemnisation des victimes de sévices sexuels et physiques.

Pour les Canadiens, il en résultera :

- Une réconciliation entre les gouvernements, les Églises et les communautés autochtones;
- Une réconciliation avec les communautés religieuses au Canada;
- Une amélioration des relations et une meilleure compréhension entre les Canadiens autochtones et non autochtones;
- L'émergence de collectivités plus confiantes et enrichies de nouveaux partenariats.

Les résultats escomptés sont:

- Un augmentation du nombre de règlements hors cour et l'obtention d'une indemnisation complète (100%) par les demandeurs pour les réclamations validées;
- Un partage plus précis des responsabilités judiciaires, administratives et morales touchant l'indemnisation des victimes;
- La démonstration évidente pour tous les Canadiens que le gouvernement est préoccupé par la santé financière des églises;
- Une plus grande implication des Églises canadiennes avec des ententes envers la guérison et la réconciliation des victimes de sévices;
- La diminution des coûts administratifs et juridiques associés à la négociation de ces ententes;
- L'utilisation optimale des ressources afin d'accélérer le règlement des demandes d'indemnisation et de promouvoir la réconciliation et la guérison.

Section 5 Organisation

5.1 Structure organisationnelle

L'honorable Anne McLellan, Vice-première ministre, est la ministre responsable de la Résolution des questions des pensionnats indiens du Canada, et la ministre responsable de la Sécurité publique et de la Protection civile.

L'organigramme ci-dessous s'attarde à décrire la haute gestion du ministère et précise les secteurs de responsabilités. Cette structure est présentement en voie de révision. Cette révision vise à la mise en place d'une structure organisationnelle plus efficace au niveau de l'exécution de ses plans et priorités et de la reddition des comptes.

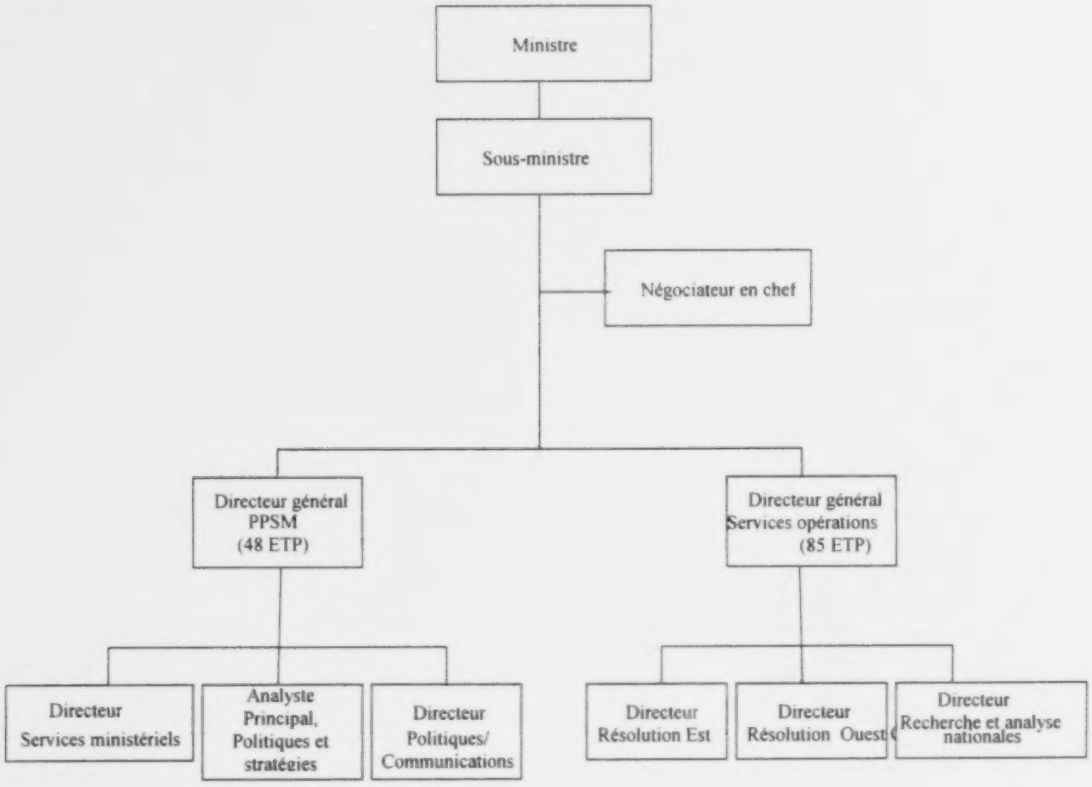

5.2 Reddition des comptes

Le Ministre est appuyé dans l'exécution de ses fonctions par le sous-ministre qui agit à titre de directeur exécutif du ministère et de Sous-chef. Il est responsable de l'administration générale du ministère, de l'orientation politique stratégique, ainsi que de la prestation de services. En vertu du poste qu'il occupe, le sous-ministre est également négociateur en chef du gouvernement fédéral concernant toutes les questions liées au règlement des demandes d'indemnisation impliquant les pensionnats indiens.

En vertu de cette structure, le sous-ministre est appuyé par le négociateur principal et de deux directeurs généraux. Le négociateur principal conseille le sous-ministre touchant les négociations, y compris celles concernant le partage des responsabilités avec les églises.

Le directeur général des Services ministériels est responsable de la gestion des activités inhérentes au cadre de règlement et veille à ce que les demandes d'indemnisation soient administrées et réglées conformément aux autorités du programme, aux procédures et à la structure d'indemnisation qui ont été approuvé.

Le directeur général, Planification, politiques et services ministériels est chargé de la planification stratégique générale, de l'élaboration et de la planification des politiques relatives au service du contentieux du ministère, ainsi que des communications et de la gestion ministérielle, de manière à ce que les ressources humaines et financières, les procédures de passation des marchés, de technologie de l'information soient fournis conformément aux autorités et aux procédures du programme. Le directeur général, PPSM, est également responsable du volet commémoration du cadre de règlement ainsi que du contrôle et de la surveillance du programme de soutien à la santé géré par Santé Canada.

5.3 Dépenses ministérielles prévues

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses ministérielles totales pour l'exercice 2003-2004 ainsi que les dépenses prévues pour 2004-2005 au 2006-07.

(En millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003–2004*	**Dépenses prévues 2004–2005**	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Budgétaire Budget principal	56,6	**99,8**	-	-
Non budgétaire Budget principal	-	-	-	-
Moins : recettes disponibles	-	-	-	-
Budget principal - Total	56,6	**99,8**	-	-
Rajustement des dépenses prévues**	32,3	-	121,1	153,5
Dépenses nettes prévues	88,9	**99,8**	121,1	153,5
Moins : recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : coût des services sans frais	1,5	**8,4**	8,8	8,6
Coût net du Programme	90,4	**108,2**	129,9	162,1
Équivalents à plein temps	99	**135**	155	175

* Correspond aux prévisions des dépenses totales à la fin de l'année financière.

** Les rajustements tiennent compte des dépenses non incluses dans le Budget principal (ex. le Budget supplémentaire et une initiative du Budget afin de mettre en œuvre le cadre de règlement des demandes d'indemnisation liées aux pensionnats indiens.

Une augmentation des dépenses est prévue au cours de la période de planification en raison des activités opérationnelles requises pour soutenir le MARC du cadre de règlement, mis en place récemment, et de l'évolution du nombre de causes pendantes devant les tribunaux. Ces ressources assureront au ministère qu'il respecte son engagement visant à assurer un règlement rapide et efficace des demandes d'indemnisation en suspens.

Afin de faciliter l'engagement du ministère à l'effet que les ressources soient disponibles pour compenser les victimes dont la demande a été validée, le ministère a inscrit 20 millions de dollars sous une affectation à but spécial. Ces fonds, qui seront affectés chaque année, doivent servir uniquement au versement des compensations accordées et au paiement des frais juridiques inhérents au règlement d'une demande d'indemnisation.

Section 6 Annexes

6.1 Sommaire des paiements de transfert

Le tableau ci-dessous récapitule les paiements de transfert effectués par le ministère.

(En millions de dollars)	Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Contributions	1,8	**3,0**	3,0	3,0
Total des contributions	1,8	**3,0**	3,0	3,0

Le ministère s'attend à affecter ses ressources prévues pour les contributions aux fins ci-après :

1. Règlement des différends en groupe – Ces contributions sont versées aux groupes d'anciens étudiants, qui ont présenté des demandes individuelles d'indemnisation qui contiennent des éléments communs et qui souhaitent régler leur demande en groupe au moyen de la procédure de règlement des conflits.

2. Politique et consultation – Ces contributions sont versées à des organisations, à des institutions, à des autochtones et des non autochtones afin d'obtenir divers points de vue et des avis sur un large éventail de questions liées aux pensionnats indiens, y compris la conception et la mise au point de politiques et de programmes en vertu du cadre de règlement.

3. Commémoration – Ces contributions sont versées à des groupes d'individus leur permettant d'organiser des activités ou des événements soulignant l'expérience qu'ils ont vécue dans les pensionnats indiens ou de commémorer le règlement des différends découlant des pensionnats indiens.

6.2 Fondation

The Legacy of Hope Foundation

Le Ministère s'est engagé à verser 0.3 million de dollars à la *Legacy of Hope Foundation* (LHF) pour l'année financière 2004-2005 sous forme de contribution aux fins de Politique et Consultation. Cette fondation sans but lucratif est administrée par des Autochtones sans lien avec le gouvernement.

La fondation affectera ces fonds afin de créer et promouvoir des expositions et d'organiser des événements destinés à honorer et à commémorer, à l'échelle nationale, les anciens étudiants des pensionnats indiens de toutes les collectivités autochtones. La fondation tente également de donner un nouveau départ aux anciens étudiants et de célébrer le début du processus de guérison qui s'amorce.

La fondation remet au Ministère des rapports trimestriels sur les progrès des activités et des états financiers annuels vérifiés.

6.3 Principaux programmes

Le gouvernement du Canada a l'obligation de verser des compensations aux victimes de sévices sexuels et physiques dans les pensionnats dont les réclamations ont été vérifiées. Pour réaliser ses principales priorités, en ce qui concerne le règlement de ces demandes d'indemnisation de la manière la plus rapide et humaine possible, le ministère a recours au nouveau *Mode alternatif de règlement des conflits*. Cette procédure vient concrétiser l'engagement du gouvernement fédéral en termes de justice sociale.

Le Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) est une option disponible aux demandeurs. Elle offre un moyen rapide de résoudre d'une manière extrajudiciaire les demandes d'indemnisation concernant des sévices physiques et sexuels et l'isolement injustifié qui ont été infligés à d'anciens élèves des pensionnats indiens. Le MARC est conçu afin de s'assurer que toutes les demandes d'indemnisation seront vérifiées au moyen d'une procédure moins pénible en offrant des services de support en santé mentale, tels que le counseling, et de commémoration.

Pour des renseignements plus détaillés sur les services de soutien en santé mentale du MARC voir l'annexe 6.5 – Questions horizontales. Pour des renseignements sur le programme de commémoration, voir l'annexe 6.1 - Sommaire des paiements de transfert.

Le MARC permettra de régler la majorité des demandes d'indemnisation en moins de sept ans. Le coût annuel estimatif de la mise en œuvre du MARC est en fonction de divers facteurs : le coût total estimatif est de 1,619 millions de dollars sur une période de sept ans, dont 954,2 millions de dollars seront affectés aux règlements.

Pour en savoir davantage sur notre nouveau Mode alternatif de règlement des conflits, visitez notre site Web à l'adresse <http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/reglement_extrajudiciaire.html>.

6.4 Coût net du Programme pour l'année budgétaire

Le tableau ci-dessous expose le coût net du fonctionnement du Ministère pour l'année financière 2004-2005. On y trouve le détail du coût des services reçus sans frais des autres ministères du gouvernement.

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues nettes	99,8
Plus : Services sans frais	
Logement fourni par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3,7
Contributions représentant la part des employés pour les cotisations d'assurances des employés et dépenses payées par le SCT	2,3
Régime de protection des travailleurs fourni par Ressources humaines Canada	-
Salaires et dépenses connexes pour services juridiques fournis par Justice Canada	2,4
Coût total du Programme pour 2004-2005	108,2
Moins : recettes non disponibles	-
Coût net du Programme pour 2004–2005	**108,2**

6.5 Questions horizontales

Le cadre de règlement comporte un volet de soutien à la santé mentale qui prend en compte les besoins des plaignants et ceux de leurs familles qui participent à un processus de règlement.

Le Programme de soutien à la santé mentale met en place une procédure de règlement sécuritaire et efficace afin de faciliter la guérison. Ce programme vise avant tout à s'assurer que les anciens élèves des pensionnats, dont la demande d'indemnisation présentée au gouvernement du Canada est en cours de règlement, auront accès à un niveau approprié de services de counseling et de soutien émotif qui leur permettant de faire face au stress psychologique lié à la divulgation des sévices infligés et de leurs des séquelles.

Le Programme est géré en partenariat par le ministère et Santé Canada et propose aux demandeurs trois types de soutien : des services de référence 24 heures par jour en cas de crise émotionnelle, des services de soutien à la santé durant la période de règlement, et des séances de counseling.

Le ministère doit rendre compte de la gestion et du fonctionnement du centre d'assistance. Les dépenses prévues se rapportant à ce service de soutien sont comprises dans les 2,7 millions de dollars affectés aux ressources sous *Priorité 2* à la *Section 4.2 - Plans et priorités* pour 2004-2005.

Le service de soutien en santé mentale et les séances de counseling seront administrés et financés par Santé Canada. Au cours des quatre prochaines années, plus de 34 millions de dollars seront affecté à ce programme.

Section 7 Communiquez avec nous

Internet
http://www.irsr-rqpi.gc.ca

Pour obtenir de l'information sur le cadre de règlement national :

Téléphone : 1 800 816-7293

Pour obtenir des renseignements généraux :

Résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord :

Téléphone : (604) 775-6400

Adresse postale : 1138, rue Melville
Bureau 400
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4S3

Résidents de la Saskatchewan et de l'est de cette province :

Téléphone : (613) 996-2686

Adresse postale : 90, rue Sparks
Bureau 304
Ottawa (Ontario) K1A 0H4